

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
 Nombre de membres en exercice : 45  
 Nombre de membres présents : 26  
 Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 118

**Attribution de la subvention 2012 à l'association St Jean / Livrelli.**

### **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

L'association Saint Jean-Livrelli gère deux établissements d'accueil de jeunes enfants, la crèche Saint Jean et le jardin d'enfants Livrelli.

L'action sociale menée par cette association auprès de la petite enfance revêt un intérêt communal manifeste.

Afin de permettre la continuité de son exploitation, l'association sollicite la participation financière de la ville.

Une convention pluriannuelle a été signée le 14 février 2011 entre la ville d'Ajaccio et l'Association Saint Jean-Livrelli. Elle est renouvelée chaque année par reconduction expresse, sauf en cas de non respect des engagements de l'association.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Saint Jean-Livrelli de 80 000 euros pour l'année 2012.
- De signer un avenant à la convention pluriannuelle conclue entre la ville d'Ajaccio et l'Association Saint Jean-Livrelli.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur Mimi VITALI, Conseiller Municipal délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code des collectivités territoriales ;  
Vu le budget primitif de l'exercice 2012 voté le 26 mars 2012;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 avril 2012.

#### **DECIDE**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association St Jean Livrelli de 80 000 euros pour l'année 2012.

#### **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE**

- à signer un avenant à la convention pluriannuelle conclue entre la ville d'Ajaccio et l'Association Saint Jean-Livrelli.

#### **DIT**

- que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget primitif de l'exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE MAIRE,**

*Simon Renucci*  
**SIMON RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012\_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2012